

horta

n° 258

Février
2007

Protection du verger

Pêcher, abricotier

2 Information sur les produits phytosanitaires

2/3 Protection du verger

4 Collecte des emballages vides

Informations sur les produits phytosanitaires

KIDAN (Iprodion) perd son homologation.

Le délai de distribution va jusqu'au 30 avril 2007 et la date limite d'utilisation est fixée au 30 octobre 2007.

BROKER et FERUBEL 50 EC (Fenitrothion) ne sont autorisés qu'avant la floraison sur arbres fruitiers à noyaux ou à pépins.

La **LMR (Limite Maximale de Résidus) pour le Captane** est passée sur pêches, nectarines et brugnons à **0.02 mg/kg**, soit la limite de détermination analytique. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit passé le stade chute des pétales. Aucun changement sur abricots.

■ M. Fratantuono

Horta del Rosselló

Tél. 04 68 35 74 00 Fax. 04 68 34 65 44 E-mail : arboriculture@pyrenees-orientales.chamagri.fr

Directeur de Publication Michel BENASSIS

Responsable de la Rédaction Éric HO STALNOU

Rédacteurs Marc FRATANTUONO

Éric HO STALNOU

Myriam CO DINI

Pascale CAMEL

Etienne ARNAUDIES

Nathalie COURTHIEU

Jean-Michel BROQUAIRE

Secrétariat de rédaction Christine JUAN CLADELLAS

Édition par la Chambre d'Agriculture - Toute reproduction est interdite sans l'autorisation des auteurs



Février

Protection du verger

PECHER

Cloque :

La protection des premiers stades de sensibilité est très importante. Le pêcher est hypersensible à partir du stade pointe verte, soit dès l'ouverture des écailles du bourgeon. On interviendra avec une spécialité à base de Zirame, voire Thirame.

Renouveler l'intervention en cas de pluie supérieure à 20 mm.

			CI/mél	Ré-entrée
Zirame	CARBAZINC Flash	0.250 kg/hl	RGO	48 h
	POMARSOL 76 UD	0.250 kg/hl	RGO	48 h
Thirame	Nombreuses spécialités		RGO	48 h

Pucerons verts / cochenilles blanches :

En l'absence de cochenilles blanches

La couverture pré-florale est indispensable. Intervenir au stade C-D sur les fondatrices avant l'ouverture des pétales.

			Ré-entrée
Imidachlopride	CONFIDOR	0.025 l/hl	6 h
Acétamipride	SUPREME	0.025 kg/hl	6 h
+ Huile de pétrole	Nombreuses spécialités commerciales	0.5 l à 0.25 l/hl	

L'imidachlopride (CONFIDOR) est interdit sur les abeilles : ne pas intervenir après le stade D, ni en présence de fleurs dans l'environnement.

En présence de cochenilles blanches

Imidachlopride	CONFIDOR	0.025 l/hl
Acétamipride	SUPREME	0.025 kg/hl
+ Huile de pétrole	Nombreuses spécialités homologuées	1.5 l à 3 l/hl

ABRICOTIER**ECA :**

On observe les premiers débourrements liés au phytoplasme de l'ECA.

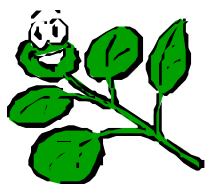
Repérer et abattre en dévitalisant ou arrachant le tronc des arbres malades.

Bactériose - Corynéum :

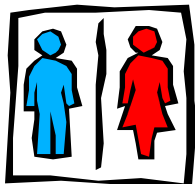
Intervenir du stade B au stade D en réalisant une application de spécialité commerciale à base d'oxychlorure de cuivre ou d'oxyde cuivreux. Dans tous les cas, on apportera 125 g/hl de cuivre métal.

Cette intervention possède un effet secondaire intéressant contre le Monilia.

■ M. Fratantuono

**Évolution de la végétation**

Au moment où nous écrivons ces lignes (02/02/07), nous sommes au stade H sur la majorité des variétés. Celles à très faibles besoins en froid sont au stade Bouton rose (Garminata, ...). Pour l'instant, nous sommes face à une évolution normale. Même les cultivars comme Earlitop, Early Queen ou autres n'ont pas encore évolué.

**Deux nouveaux conseillers agricoles !**

A la suite du départ de Yannick CHARREL et de Gildas BEAUREGARD, nous souhaitons la bienvenue à Nathalie COURTHIEU et Etienne ARNAUDIES dans le Service Arboricole de la Chambre d'Agriculture.

Nous profitons de ces changements pour vous rappeler toutes les coordonnées de l'équipe :



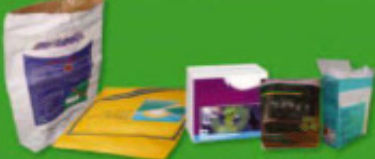
	Personne contact	Tél. mobile	Tél. fixe
SERVICE ARBORICOLE	Chef de la Filière : Éric HOSTALNOU	06 08 40 55 74	04 68 35 74 16
	Responsable phytosanitaire : Marc FRATANTUONO	06 80 37 37 75	04 68 35 74 14
	Assistante : Christine JUAN CLADELLAS		04 68 35 74 25
	Quatre conseillers de secteurs :		
	GDA Cantonal de Thuir Pascale CAMEL	06 70 79 27 77	04 68 53 43 72
	GDA Conflent (Prades) Myriam CODINI	06 80 98 75 30	04 68 05 31 67
	GDA Cantonal de Céret Nathalie COURTHIEU	06 70 79 27 69	04 68 89 67 81
	GDA Moyenne Vallée de la Têt (Ille) Etienne ARNAUDIES	06 70 79 27 68	04 68 84 19 06

Collecte de vos emballages vides : RAPPELS

EVPP : La collecte gratuite des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) organisée par ADIVALOR est toujours opérationnelle tout au long de l'année chez tous les distributeurs du département (dépôts La Centrale d'Achats, Euramed, Agrijou, Magne et Belloc).

Rapportez-les à votre distributeur habituel, au rythme qu'il vous convient (saches de stockage disponibles).

N'oubliez pas les consignes de rinçage, égouttage et tri des différents emballages :

	<p>Bidons plastiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - rinçage 3 fois - égouttage - garder les bouchons à part (les rapporter dans un petit sac) 	<p>mis en sac ensemble</p>
	<p>Fûts plastiques, métalliques</p> <ul style="list-style-type: none"> - rinçage 3 fois - égouttage - refermer avec le bouchon 	
	<p>Sacs et boîtes souples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vider - plier 	<p>mis en sac à part des bidons et fûts</p>

SACS VIDES D'ENGRAIS ET D'AMENDEMENTS, BIG-BAGS : Les sacs vides d'engrais et d'amendements et big-bags sont également collectés toute l'année dans le cadre d'une filière de recyclage des plastiques agricoles usagés organisée par la Chambre d'Agriculture.

Pour participer à ces collectes, une inscription obligatoire auprès de la Chambre d'Agriculture est à réaliser pour obtenir une carte d'accès.

Un terrain de regroupement est ouvert toute l'année à Saint-Cyprien où les sacs peuvent être déposés.

Les sacs doivent être vidés, vous pouvez en remplir un avec d'autres pour les tasser au mieux. Les petits sacs et big-bags doivent être triés et déposés séparément :

- les petits sacs (jusqu'à 50 kg) sont à déposer sur le site avec les « plastiques colorés », pour un coût de 15 € HT / tonne,

- les big-bags sont à déposer dans une autre catégorie « polypropylènes », pour un coût de 5 € HT / tonne.

Pour tous renseignements sur ces collectes, contactez Estelle GORIUS de l'Unité Agromonie-Environnement : 04.68.35.97.67 / 06.84.25.51.81.